|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| Protocole sanitaire mise en place au 2 novembre 2020 | | | |
|  | Maternelle | Élémentaire | |
| Distanciation physique | Entre les élèves de groupes différents seulement. | **Un mètre** entre tous les élèves si elle est possible.  Pour les élèves d’un même groupe **et** en extérieur, elle n’est pas nécessaire. | |
| Lavage des mains | 1 - A l’arrivée à l’école  2 - Avant et après les repas  3 - Avant et après les récréations  4 - Après les WC  5 - Le soir en partant ou en arrivant chez soi | | |
| masque | Masque « grand public » obligatoire pour les personnels partout. | | |
| Pas pour les élèves. | | Tous les élèves doivent le porter partout.  Fourni par les familles. |
| ventilation | Minimum toutes les 2 heures, pendant 15 minutes.  Avant l’arrivée des élèves, pendant les récréations et les intercours, pendant le nettoyage. | | |
| brassage | Entre élèves de groupes différents.  Délai d’une semaine pour limiter le brassage (-> 9/11).  Possibilités :   * Décaler l’arrivée des élèves ; * Limiter, encadrer et organiser les déplacements des groupes ; * Récréations par groupes ou remplacées par des temps de pause en classe ; * Distance d’au moins un mètre entre les groupes à la cantine. | | |
| Nettoyage  Désinfection | Sols et grandes surfaces nettoyées au moins une fois par jour.  Surfaces fréquemment touchées désinfectées plusieurs fois par jour.  Tables de cantine désinfectées après chaque service.  Structures extérieures désinfectées ou non utilisées pendant 12 heures.  Matériel collectif désinfecté une fois par jour minimum. | | |
| Formation information communication | **Les parents doivent être informés clairement :**   * Du fonctionnement de l’école ; * De leur rôle dans le respect des gestes barrières ; * De la surveillance des symptômes avant le départ ; * De la déclaration d’un cas dans le foyer ; * De la procédure en cas de cas positif pour un personnel, pour un élève ; * Des numéros de téléphone utiles pour tout renseignement ; * Des points et horaires d’accueil et de sortie des élèves à respecter ; * De l’organisation de la demi-pension. | | |

